



**Discours de Gérald Darmanin du 11 juillet 2018
La confirmation de pistes déjà évoquées
mais pas d'annonce sur le volume des suppressions d'emplois**

Le 11 juillet à 16h30, Gérald Darmanin avait prévu de s'exprimer devant les cadres du ministère de l'action et des comptes publics. On allait enfin connaître avec certitude les réformes qui vont être mises en œuvre à la DGFIP et à la Douane.

Le ministre avait même soigné sa communication en faisant envoyer un message indiquant que son discours pourrait être suivi en direct sur facebook. Mais pas de chance, le réseau a très vite été saturé et de très nombreux agents n'ont pas pu entendre les propos du ministre. Le site Ulysse annonce que la vidéo de son intervention sera mise en ligne.

Que faut-il retenir de ce discours.

Les réformes de la fiscalité en cours (prélèvement à la source, suppression de la taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière) vont permettre des gains de productivité et vont donc nécessairement conduire à des suppressions d'emplois.

Le ministre a confirmé le transfert des missions fiscales de recouvrement de la Douane vers la DGFIP. Mais à terme, il y aura la création d'une agence unique du recouvrement fiscal et social qui ne devrait plus être une mission de la DGFIP mais plutôt de l'URSSAF.

La simplification de la fiscalité (suppression de 25 taxes qui ne sont pas suffisamment rentables) et des procédures (droit à l'erreur, ...) va se poursuivre. Il est prévu d'en finir avec le paiement en numéraire dans les services comptables pour le confier à la Poste et/ou aux buralistes. Cela va nécessairement avoir un impact sur certaines missions, et notamment le contrôle fiscal et les trésoreries.

L'objectif du ministre est de renforcer la présence de la DGFIP dans les

territoires. Il parle d'une déconcentration de proximité. Cela passerait pas une présence d'agents de la DGFIP dans les Maisons de Services Au Public (MSAP), dans les collectivités locales ou même des permanences mobiles, comme cela existe déjà dans certains départements ruraux. Pour l'UNSA DGFIP, cela peut-être une réponse pour que notre administration garde le contact avec les publics fragilisés, mais aussi ceux touchés par la fracture numérique.

Pour permettre ces changements, le ministre indique que la priorité budgétaire sera mise sur le numérique.

Le ministre n'a fait aucune annonce sur le volume des suppressions d'emplois. Elles seront importantes, mais pas 30000 et sans doute inférieures à 20000. Mais à ce niveau, ces chiffres sont sans commune mesure avec ce que nous avons déjà connu à la DGFIP.

Les transferts de missions ne se feront pas à effectif constant et la disparition de certaines missions se traduira par des suppressions nettes d'emplois (non remplacement). À noter que la période n'a jamais été aussi favorable pour le gouvernement pour supprimer des postes puisqu'il est prévu 19000 départs en retraite à la DGFIP d'ici 2022.

On parle toujours d'un plan de départ volontaire mais sans en donner le détail.

Bref, le ministre a confirmé les rumeurs et a repris à son compte une bonne partie des recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur la DGFIP 10 ans après la fusion (rémunération au mérite, recrutement de contractuels, ...).

Pour l'UNSA DGFIP, malgré ce discours du ministre, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Concrètement, nous n'avons pas plus d'éléments chiffrés. Nous avons juste des déclarations d'intentions mais nous ne savons pas comment elles seront mises en œuvre. C'est très frustrant !

La DGFIP est en mouvement. L'UNSA DGFIP voit dans ces annonces des motifs de conflits mais aussi la nécessité de nous placer en capacité de négocier cette transformation, tant au niveau des conditions de travail et des rémunérations, que des promotions internes qui constituent le socle de la reconnaissance professionnelle.

Nous devons nous mobiliser pour garder le recouvrement au sein de la DGFIP, même en mutualisant avec l'URSSAF.

Il ne faut pas se mentir et faire croire aux agents que le gouvernement

reculera et ne mettra pas en œuvre sa réforme des services de la DGFIP. Le gouvernement fera tout pour tenir ses engagements de baisse des dépenses publiques et le dégraissage de la DGFIP est une des conditions du respect de ces engagements.

Pour l'UNSA DGFIP, il ne faut pas oublier les conditions de travail des agents. Il y a une impérieuse nécessité de repenser l'organisation du travail. Il faut que les agents soient au centre de cette nouvelle organisation et qu'ils bénéficient eux aussi des apports des nouvelles technologies. L'UNSA DGFIP soutient le travail à distance et le télétravail. Les mesures d'accompagnement en faveur des agents doivent être à la hauteur de la transformation qui se profile. L'UNSA DGFIP est déterminée à se battre pour obtenir de l'État employeur des conditions qui permettront de garantir les conditions de travail, les carrières et la rémunération de nos collègues.